



Envoyé en préfecture le 11/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le 11/02/2021
ID : 081-200034056-20210209-D2021_21-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/21

**Objet : Economie : Vente d'un terrain à Monsieur et Madame LAPEYRE sur la ZA
Condoumines à Fréjeville
(Annule et remplace la délibération n°2020/107 du 15 décembre 2020)**

Vu la délibération n°2020/107 du 15 décembre 2020, vente d'un terrain à Monsieur et Madame LAPEYRE sur la ZA Condoumines à Fréjeville,

Monsieur le Président rappelle le projet de l'auto-école Jacques LAPEYRE qui souhaite implanter une piste dédiée à l'apprentissage du permis moto sur la ZA Condoumines à Fréjeville et pour lequel le Conseil de Communauté s'est prononcé par accord de principe favorablement le 29 septembre 2020.

Afin de permettre la signature de l'acte définitif de vente, il est nécessaire de modifier la délibération prise précédemment en faisant apparaître un prix de vente en net et non en hors taxe. Pour permettre la réalisation de ce projet, sans impacter les lots existants, il est proposé que celui-ci se réalise dans la partie enherbée située entre le bassin de rétention des eaux pluviales et les lots 1 à 5.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de vendre un terrain d'environ 1 928 m² à Monsieur et Madame LAPEYRE, sis, 16 Rue Cornebasse - 81100 CASTRES, à détacher de la parcelle n°99, section ZB, au prix de 10 € NET/m² soit un montant de 19 280 € NET.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain d'environ 1 928 m² à Monsieur et Madame LAPEYRE, sis, 16 Rue Cornebasse - 81100 CASTRES, à détacher de la parcelle n°99, section ZB, au prix de 10 € NET/m² soit un montant de 19 280 € NET, en vue d'implanter une piste dédiée à l'apprentissage du permis moto,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois, et l'an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Sous-Préfecture le 10 février 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU

